

LE BOULET

Association pour la protection de Carouge

Case postale 1443 – 1227 Carouge

Email : leboulet.carouge@gmail.com

Le Boulet Carouge est sur facebook

Carouge, le 20 janvier 2016

DALE

Département de l'Aménagement, du

Logement et de l'Energie

Office des Autorisations de construire

Rue David-Dufour 5 - C.P. 22

1211 Genève 8

Recommandée

Concerne : DD 108528 & 108530 7 rue du Pont-Neuf – Carouge
Transformation d'un bâtiment artisanal et d'un couvert
Observations ; demande de projet modifié

Madame, Monsieur,

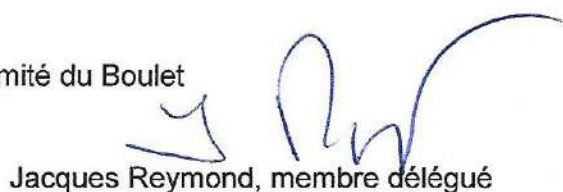
Notre Association a pris connaissance des deux dossiers mentionnés en titre. Si nous sommes satisfaits de constater que le projet de transformation déposé s'inscrit strictement dans le gabarit des volumes actuels existants et prévoit le maintien, à titre de témoignage du patrimoine industriel, de la cheminée existante ainsi que de deux platanes, nous regrettons les points suivants :

- 1.- l'espace de cour caractéristique qui liait les bâtiments existants avec des accès directs en vis-à-vis est subdivisé en deux entités, avec la création sur une face d'une pelouse sans rapport direct avec le caractère artisanal actuel de cet espace extérieur ;
 - 2.- Sous le vocable d' « activités » sont prévus en fait des espaces de bureaux sans relation directe avec le caractère architectural et artisanal du Vieux-Carouge ; on souhaiterait à cet emplacement des activités de type artisanal, telles celles aménagées par la Commune dans la Maison des Artisans à la rue de la Filature no 22, où on trouve un tailleur de pierres, un relieur artisanal, etc.
 - 3.- Le traitement des façades est regrettable et est d'une banalité désolante rappelant des baraquements militaires. Il ne témoigne d'aucune recherche architecturale et la couverture est en tôle de cuivre et non pas en tuiles comme exigé dans le plan de site.
- Pourtant, des exemples d'aménagement d'anciennes dépendances sur cour conçues dans un esprit carougeois existent. Tel est le cas de l'arrière-cour du café du Lion d'Or à la rue Ancienne no 55 ou encore de l'essai de traitement d'une façade vitrée avec des claire-voies vis-à-vis dans la cour du 7 Pont-Neuf.

Tout en souhaitant que la CMNS et votre département puissent obtenir une modification de ce projet dans le sens de nos observations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.


Pierre Baertschi, président

Pour le Comité du Boulet


Jacques Reymond, membre délégué

Copie : Ville de Carouge